



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Affaire suivie par G. Bertrand-Mapataud
Tél. 05 55 44 19 41

Mél : genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le

-7 JUIL. 2017

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 6 juillet 2017, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 085 17 C0074 valant autorisation d'exploitation commerciale déposée en mairie de Limoges le 3 avril 2017 par la « SA Espace Vert du Limousin », dont le siège social est situé 41 rue Auguste Comte à Limoges, représentée par son directeur général, Franck VEVAUD, agissant en qualité de futur exploitant, en vue de procéder à la création d'un commerce de motoculture à l'enseigne « SOUMO, Ets Soury » rue Auguste Comte à Limoges, d'une superficie de vente de 1 276 m² et d'un service après vente de 240 m² formant avec l'établissement à l'enseigne « Gamm vert » exploitée par la même société d'une surface de vente de 3 182 m², un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 4 698 m² ;

Le texte intégral de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne et consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne »).

Pour le Préfet
le Directeur de Préfecture.

Gérard JOUBERT